

Conseil d'administration du 21 décembre 2023 Compte-rendu
--

Présents : Quorum atteint (minimum 4) : 8 membres sur 11

- Président - DEPONDT Jean-Michel - visio
- Trésorier - DE VAREILLES Bertrand - visio
- ANDORRA Robert - visio
- BRIGHI Stéphane - visio
- CHARLEUX Bruno
- DAUZON Daniel
- LEROY Thierry
- ZANELLA Luc - visio

Excusés :

- Secrétaire - SCHAEFFER Raymond
- FAUCHEUX Jean-Marie
- OUMELABAT Moussa

Ordre du jour :

- Validation des tarifs 2024
- Points divers

1. Tarifs 2024 validés

- Adhésion annuelle (maintien des tarifs 2023)
 - **Individuelle : 80€** (pour info 95 adhérents en 2023)
 - **Famille (2 personnes) :130€** (pour info 60 (30x2) adhérents en 2023)
 - **Minorée au 01/09/24 : 50€** (pour info 20 adhérents en 2023)
 - **adhésion jeunes -moins de 26 ans (au 01/01/2024) : 25€** (pour info 2 adhérents en 2023)

pour info en 2023 : 12 adhérents à 20€ (LIEBHERR)

- Paiement en trois fois possible (janvier février mars)
 -
- Licences FFV

Bertrand informe qu'en théorie tout club affilié à la FFV devrait statutairement licencier tous ses membres. L'affiliation donnant notamment la capacité d'organiser des régates relevant de la ligue ou de la FFV dont l'Occitania Cup.

La SNS souhaitant poursuivre l'organisation de régates, il est nécessaire de conserver un nombre d'adhérents licenciés a minima à hauteur de 50 licenciés et donc de conserver la règle actuelle d'accès aux bateaux SNS avec obligation de licence FFV. Une dérogation pourrait être néanmoins être tolérée pour les croisières notamment d'été où des adhérents non licenciés seraient admis à la croisière.

Débat sur l'information aux adhérents et notamment aux pratiquants avec forfait navigation auxquels il avait été envisagé de la possibilité de ne plus rendre la licence FFV obligatoire en 2024 (hors régate). L'information de l'obligation d'une licence FFV pour l'accès aux bateaux SNS sera confirmé à tous les adhérents au vu des éléments précités et notamment l'affiliation nécessaire pour l'organisation des régates.

Pour info en 2023 : 101 licences annuelles FFV SNS (dont 12 Primo-licences 2023-2024)

(72 licenciés pratiquants sur flotte SNS et 29 propriétaires hors flotte SNS)
+ 16 adhérents licenciés FFV à un autre club que la SNS

Tarifs 2024

Licence annuelle : 68€

Licence annuelle jeune (moins de 19 ans au 01/01/2024) : 32€

Licence FFV journée : 19€

Licence 4 jours : 34€

REGATES et PARCOURS SETOIS

- suppression du tarif Parours sétois (remplacés par des sorties en flotille ou week-end)
- **Sortie cabotage ou flotille : 15€/bateau** (hors flotte SNS gratuit)
- **Régate SNS** : alignement sur tarif challenge de Thau : **12€/bateau**

Proposition de Jean-Michel : organisation d'un challenge SNS pour les adhérents avec système de points selon les résultats aux régates SNS avec 2 catégories : skipper et équipier. avec remise de prix en fin d'année.

FORFAIT NAVIGATION

Hors adhésion et licence : **Sortie découverte : 50€** (déductible si adhésion) - *en 2023 : 46 sorties*

Avec adhésion SNS et licence FFV obligatoires :

- **Forfait annuel : 450€** - *en 2023 : 43 forfaits annuels*
- **Forfait annuel minoré au 01/09/2024 : 200€** - *en 2023 : 6 forfaits minorés*
- **Sortie occasionnelle : 50€** - *en 2023 : 34 sorties*
- **Sortie coucher de soleil : 30€ individuel et 50€ couple** – *en 2023 : 18 sorties coucher de soleil*
- nouveau **Forfait annuel jeunes - de 26 ans : 250€**

Tarif partenariat ECM :

Sortie découverte : gratuite

Sortie occasionnelle (avec adhésion SNS obligatoire + licence FFV ECM) : 30€

CROISIÈRES

adhésion SNS obligatoire

- **Croisières hors été ou sorties week-end** (First ou Dufour 405) : maintien tarif 2023
 - avec forfait navigation : week-end gratuit + 30€/personne/jour de semaine
 - sans forfait navigation : 50€/personne/jour (y compris week-end)
- **Croisière Eté** (paiement inscription avant fin février - différé en trois fois avril mai juin)
 - **Dufour 405** : skipper + 6 personnes max - une cabine en solo =tarif 2 personnes
 - Skipper : 25€/jour
 - Adhérent avec forfait annuel : 45€/jour/personne
 - Adhérent hors forfait annuel : 60€/jour/personne

FORMATION sans changement

Adhésion SNS obligatoire

Forfait formation annuel (sans forfait navigation) : 200€

Forfait formation annuel (avec forfait navigation) : 100€

Session à l'unité : 30€

Diffusion des tarifs sur le site internet SNS par Raymond.

Voir pour application du paiement en trois fois sur Helloasso.

2. **Points divers**

- Luc informe d'un mécénat possible avec deux entreprises.

Besoin d'un topo synthétique sur les activités de la SNS (mentionnant la présence SNS sur l'étang notamment) pour formaliser ce partenariat possible.

Jean-Michel se propose d'élaborer ce topo en janvier.

- Stéphane rediffusera le calendrier prévisionnel 2024 aux membres du CA pour une dernière relecture avant d'élaborer une synthèse qui sera mis en ligne sur le site et diffuser aux adhérents.
- Reprise des activités SNS le samedi 13 janvier 2024, sauf conditions météo permettant une éventuelle sortie d'ici là.